

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA /  
M. BRUNO GENZANA**

**OBJET : Subvention d'équipement pour plusieurs projets de restructuration et  
d'aménagement du centre hospitalier d'Allauch.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la Protection maternelle et infantile, enfance, santé, famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le centre hospitalier d'Allauch est un établissement sanitaire et médico-social comprenant des places de court séjour, de soins de suite et réadaptation, de soins de longue durée, deux services de soins infirmiers à domicile (SSIAD personnes âgées et personnes handicapées), une équipe spécialisée Alzheimer, un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et une maison d'accueil spécialisée (MAS) pour des personnes notamment atteintes de maladies neurodégénératives graves.

Il est reconnu en gérontologie et pour son unité de prise en charge en addictologie (court séjour, soins de suite et hôpital de jour). Il comporte aussi un pôle de consultations externes de médecine générale et spécialisée.

Le centre hospitalier d'Allauch porte un projet important de restructuration de ses locaux et de ses espaces extérieurs dans le but de les rendre plus fonctionnels et plus sécurisés. Certains espaces dédiés à l'accueil des patients seront aussi humanisés.

Ces travaux concernent notamment le réaménagement du bureau des entrées, la centralisation de l'accueil du public et la création d'une entrée principale avec aménagement de parkings.

Le Département est sollicité à hauteur de 380 000 € pour ces projets dont le coût total représente 486 190 € TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

